



2024/

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RIS ORANGIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

DÉLIBÉRATION N°2024/COM23

**Objet : Vote du Compte Administratif du Centre Communal d'Action
Sociale (CCAS) de Ris-Orangis - Exercice 2023 et affectation des
résultats**

Séance du lundi 17 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 17 juin à quatorze heures.
Le Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqué à l'hôtel de Ville, sous
la présidence de Monsieur Siegfried VAN WAERBEKE, Vice-Président du CCAS.

Date de la convocation : mardi 11 juin 2024

Nombre de
membres

En exercice : 13

Présents à la
séance : 9

Votants : 9

Étaient présent.e.s Mesdames et Messieurs :

Josiane BERREBI, Gisèle FRANCIS, Denise POEZEVARA,
Siegfried VAN WAERBEKE, Marcus M'BOUDOU,
Sandakichenin DJANARTHANY, Bernard CASSAIGNE,
Daniel DOUCHET, Danielle DESRONDAUX.

Absent.e.s / excusé.e.s :

Stéphane RAFFALLI, Ange MARTINEZ, Michèle LAPLAZA
Serge MERDIECA.

Absent.e.s représenté.e.s :

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice
et peuvent délibérer valablement, en exécution de
l'article L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-26 du
Code de l'Action Sociale et des Familles.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T 01 69 02 52 52
F 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr



Objet : Vote du Compte Administratif du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Ris-Orangis - Exercice 2023 et affectation des résultats.

CCAS de
Ris-Orangis
Conseil
d'administration du 17
juin 2024
DÉLIBÉRATION
N°2024/COM23

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SUR proposition de **Monsieur Stéphane RAFFALLI**, Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-26,

VU le Budget Primitif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale,

VU le Compte de Gestion 2023 établi par Madame la Receveuse,

CONSIDERANT le vote du Compte Administratif, conformément à l'article L2121-14,

Sous la présidence de Mr VAN WAERBEKE Siegfried, Vice-Président,

APRES DELIBERATION

APPROUVE la clôture du Compte Administratif 2023 du Centre Communal d'Action sociale de Ris-Orangis se décomposant comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'Investissement

<i>Chapitre 10 Dotations, Fonds divers réserves</i>	291.35 €
<i>Chapitre 040 Opé. d'ordre de transferts entre section</i>	2 141.44 €
<i>Chapitre 001 Excédent d'investissement reporté</i>	8 347.79 €
Total Recettes de l'exercice	<u>10 780.58 €</u>

Dépenses d'Investissement

<i>Chapitre 21 Immobilisations Corporelles</i>	<u>934.80 €</u>
Total Dépenses de l'exercice	<u>934.80 €</u>

RESULTAT D'EXECUTION	<u>+ 9 845.78 €</u>
-----------------------------	----------------------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice

<i>Chapitre 011 Charges à caractère général</i>	45 459.75 €
<i>Chapitre 012 Charges de Personnel et Frais Assimilés</i>	691 106.32 €
<i>Chapitre 65 Autres Charges de Gestion Courante</i>	71 708.38 €
<i>Chapitre 68 Dot.aux appré. d'actifs circulant</i>	1 004.23 €
<i>Chapitre 042 Dotations aux amortissements et aux provisions</i>	2 141.44 €
<i>Chapitre 002 Déficit de fonctionnement</i>	50 078.59 €

Total dépenses de l'exercice

881 498.71 €

Recettes de l'exercice

<i>Chapitre 013 Atténuations de charges</i>	435.69 €
<i>Chapitre 70 Vente de pdts prestat.de services</i>	4 414.91 €
<i>Chapitre 74 Dotations, subv. Participations</i>	878 721.00 €
<i>Chapitre 75 Autre pdt de gestion courante</i>	10 118.15 €
<i>Chapitre 78 Reprise sur dep. des actifs circulant</i>	84.45 €

Total recettes de l'exercice

893 774.20 €

RESULTAT D'EXECUTION :

+ 12 275.49 €

Le résultat brut de clôture de l'exercice est de :

+ 22 121.27 €

RESULTAT NET DE CLOTURE : + 22 121.27 €

DECIDE d'affecter les résultats du Compte Administratif 2023 tel qu'il suit :

- Excédent d'Investissement 001 : **+ 9 845.78 €**
- Excédent de Fonctionnement 002 **+ 12 275.49 €**

PRECISE que ces résultats seront repris lors du vote du budget supplémentaire de l'exercice 2024.

PRECISE qu'est annexée au Compte Administratif une présentation brève et synthétique conformément à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme
Stéphane RAFFALLI
Président du CCAS
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne



Le Président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte :
Publié le :
Notifié le :
La présente décision peut faire l'objet d'un recours
Devant le Tribunal Administratif de Versailles
Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

